

**REPONSE DE M. TRUPHEME
(ancien maire)
AU RAPPORT D'OBSERVATIONS
DEFINITIVES DE LA CHAMBRE
REGIONALE DES COMPTES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
CONCERNANT LA GESTION
DE LA COMMUNE
DE LARAGNE MONTEGLIN**

Monsieur Auguste TRUPHEME
Avenue de Monteglin
05 300 LARAGNE MONTEGLIN



référence à rappeler : greffe/BM/SR 2883

Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes,

Suite à votre rapport d'observations reçu le 3 février 2017, je tiens à vous apporter à nouveau quelques compléments d'informations sachant que je suis totalement retiré, vu mon âge (84 ans), de tout engagement politique, n'ayant aucun secrétariat, ni collaboratrice à ma disposition.

Je remarque que le maire en fonction, Mme Martinez, a tenu compte de vos premières recommandations et s'est engagée à les appliquer dès le début de l'année 2017, actant ainsi que la gestion de la commune par cette dernière n'était pas en conformité avec les obligations administratives.

Je tiens à souligner que sous ma mandature, les tableaux des emplois étaient actualisés, que nous étions en conformité avec la loi sur le temps de travail. Une procédure avait été engagée pour que le personnel saisisse les engagements à partir des demandes écrites (élus ou personnels).

Concernant les informations financières, l'agent en charge de la comptabilité ne savait pas utiliser le logiciel. C'est pour cela que je l'avais envoyé en formation. D'ailleurs, je tiens à préciser que sous ma mandature, les frais de transports étaient uniquement des frais de transport pour le personnel qui se rendait en formation. Aucun élu n'a pris un centime de frais de déplacement. Même moi, pour me rendre au congrès des Maires à Paris, je n'ai pas fait supporter au budget de la commune les frais d'inscriptions, de déplacement et d'hébergement (ce n'est d'ailleurs pas le cas actuellement !).

Concernant la délibération créant la commission facultative des achats (MAPA), celle-ci avait été rédigée de manière très explicite. Je constate qu'elle a été tronquée depuis l'arrivée de Mme Martinez en tant que maire. Rappel : la CAO n'est compétente que pour les appels d'offres (procédures formalisées). Les avis qu'elle pourrait émettre ne seraient donc que consultatifs.

Pour l'augmentation des dépenses du personnel, suite aux congés de longue maladie du directeur des services techniques M Chevalier et tenant compte des gros travaux à venir (pôle périscolaire, carrefour Lieutier), mon équipe a opté pour l'embauche d'un ingénieur en 2010/2011 afin de mener à bien ces travaux et de remplir la fonction vacante de directeur des services techniques.

Je me permets de vous transmettre le tableau suivant mettant en évidence les différentes augmentations des charges du personnel.

	2012	Prévisionnel 2017	différence
Budget général charges personnel	1 629 711,00 €	1 880 718,00 €	251 007,00 €
Assainissement	14 392,00 €	70 000,00 €	
Eau	4 696,00 €	24 000,00 €	

On constate une augmentation de 251 007€ des charges du personnel avec une explosion des affectations au budget de l'eau et de l'assainissement (+ 411% et + 386%). Sous ma mandature les heures supplémentaires étaient payées à présent elles sont récupérées.

D'après votre synthèse, vous déclarez que « la situation financière de la commune se dégrade à partir de 2012 », je vous rappelle qu'en 2008, j'ai trouvé la commune avec une dette de 850 000€. De plus j'ai dû faire un emprunt de 450 000€ pour terminer les travaux du boulodrome que Mme Martinez avait mis en route avant ma mandature. D'ailleurs d'après la CGCT, le déficit d'investissement ne peut être supérieur à 10% au budget de fonctionnement (3 500 000€ à l'époque) soit 350 000€. Pourquoi les services de l'état n'ont-ils jamais émis d'observations ?

Pour finir cette première partie je tiens attirer votre attention sur les dotations perçues par la commune. D'après Mme Martinez celle-ci auraient été diminuées de 336 994€ entre 2012 et 2016 (baisse de la DGF et FPIC). Par contre, Mme Martinez oublie de mentionner :

- l'augmentation des impôts communaux en 2015
- l'attribution d'une subvention du département des Hautes Alpes de 105 000€ indexé sur les investissements précédents (pôle périscolaire) en 2016.
- la revalorisation de la dotation de compensation de la communauté de commune de 209 799€ en 2016.
- l'augmentation de 40 000€ de la participation de l'état pour les PEDT et CAE.

De plus, page 20, Mme Martinez est prête à maintenir une politique de modération afin de financer ses nouveaux projets. Pourquoi alors s'oppose-t-elle systématiquement à des projets structurants sa commune, n'impactant pas ses finances ? Je citerai par exemple la construction d'un collège neuf pour environ 14 millions d'euros votés par le département des Hautes Alpes et la construction d'une nouvelle gendarmerie construite par l'office des HLM. Ces deux projets pourraient s'implanter sur un terrain de 3 hectares viabilisé qui ont été acquis par l'établissement public foncier régional et racheté par la communauté de commune du Laragnais. Cette possibilité de rachat avait été votée à l'unanimité lorsque j'étais président de cette assemblée. Aucun coût n'aurait été imputé pour la commune de Laragne-Montéglin.

Suite à votre premier rapport du 21/10/2016, je vous avais transmis des informations sur le pôle périscolaire. Je constate que dans votre second rapport vous n'en avez pas tenu compte. Je vous rappelle le contenu :

- ce projet répondait à un besoin réel de notre commune et solutionnait plusieurs disfonctionnements sur notre commune.
- Ce projet a été subventionné à 72%. Deux emprunts ont été souscrits. La comptable publique a assuré que ces emprunts ne m'étaient pas en péril les finances de la commune.
- De plus une subvention dans le cadre du FDER avait été demandée par l'intermédiaire du pays sizeronais pour l'environnement. Pas de suite ...
- Les dimensions étaient évaluées en fonction de 535 repas par jour pour la crèche, la maternelle, les écoles primaires de Laragne-Montéglin et pour les cantines des écoles des communes de Château-neuf, Ayguians, Le Poët, Rourebeau Upaix, Ventavon, et les maisons de retraites Hépad Ribiers et Orpieres.
- A chaque modification du plan de financement due à des modifications du projet, une délibération a été prise. L'estimation d'octobre 2012 (2 070 664€) prend en compte le rajout

du désamiantage du vieux cabanon qui se trouvait sur le site, ainsi qu'un surcoût pour renforcer la canalisation d'eau (servant également au quartier qui était en sous-alimentation). D'après les économistes et architecte du projet, le coût définitif est de 2 020 000 €, donc en dessous de l'estimation prévisionnelle.

- Le fonctionnement de la cantine avait été anticipé, et organisé avec une structure d'insertion les jardins du Buech ainsi que l'association Les Lavandes. D'ailleurs, le directeur des Jardins du Buëch m'a encore informé ces jours qu'il souhaite toujours intervenir dans la gestion de cette structure pour utiliser les produits agricoles qu'ils produisent à Laragne.
- Mme Lecointre (ancienne DGS) atteste que tous les documents relatifs à ce dossier étaient rangés dans le bureau de la DGS.

La durée d'exécution des travaux, de réception et de levée des réserves (4 mois) s'est étalée sur deux mandatures. Sur la première partie du chantier, réalisée sous ma mandature, les travaux étaient supervisés par l'ingénieur que nous avons recruté M Blâche.

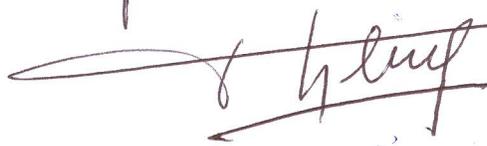
La seconde partie incombe à la nouvelle municipalité. Qui a continué le suivi du chantier ? Je ne peux vous le dire, c'est à la nouvelle municipalité de répondre et d'expliquer pourquoi autant de retard. Au dernier conseil municipal en date du 20 février 2017, le maire en fonction annonçait qu'une structure était intéressée pour reprendre la gestion de la cuisine du pôle, la même structure avec laquelle j'avais organisé la gestion de ce pôle avant mon départ. Trois ans de perdu !

Si elle ne veut pas utiliser et gérer cette cantine, c'est son choix, qui est politique, elle doit l'assumer et ne pas chercher des faux prétextes dans la gestion de la commune par mon équipe.

Je reste à votre entière disposition pour de plus amples informations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Laragne - Monteglu le 26 février 2017



<u>DIFFUSION</u>	Pour act.	Pour info
PRESIDENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SECRETARIAT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VICE-PRESIDENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PRESIDENT 1ère SECTION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- 2ème SECTION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- 3ème SECTION	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- 4ème SECTION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PRESIDENT ASSESSEUR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MINISTRE PUBLIC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SECRETARE GENERALE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DOCUMENTATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GREFFE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TOUS MAGISTRATS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TOUS ASSISTANTS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>